



©FAO Tchad

APPUI D'URGENCE À LA GESTION INTÉGRÉE DES CHENILLES LÉGIONNAIRES ET RECONSTITUTION DES MOYENS D'EXISTENCE AGRICOLES POUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES MÉNAGES AFFECTÉS PAR LES INONDATIONS AU TCHAD

Juin 2025

ODD:



Pays:

Tchad

Code du projet:

TCP/CHD/3902

Contribution de la FAO:

500 000 USD

Période de mise en œuvre:

19 août 2022–31 décembre 2024

Contact:

Représentation de la FAO au Tchad
FAO-TD@fao.org

Partenaires

Ministère de la production et de l'industrialisation agricole.

Bénéficiaires

Agriculteurs; éleveurs; pêcheurs; populations affectées par les inondations.

Contribution au Cadre de programmation par pays (CPF)

CPF 2017-2023

Produit 1.1: Les capacités d'organisation et de structuration des acteurs des chaînes de valeur sont renforcées.

Produit 1.6: L'intensification et la diversification des productions sont assurées.

Produit 3.3: La résilience des systèmes de production et des populations vulnérables face aux crises alimentaires et aux catastrophes est renforcée.



DESCRIPTION DU PROJET

Originaire des Amériques, *Spodoptera frugiperda* – la chenille légionnaire d'automne (CLA)– été détectée en Afrique centrale en avril 2016. Bien qu'elle s'attaque principalement au maïs, elle affecte plus de 100 espèces de plantes, dont des cultures économiquement importantes telles que le riz, le sorgho, les légumes et le coton, causant d'importants dégâts.

Face à cette situation, le Tchad a mis en place un Comité de veille composé des services et institutions techniques et doté d'un plan d'action triennal. L'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA) en assure la présidence, assistée par l'Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement (ITRAD), avec deux rapporteurs: le Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (SISAAP) et la Direction de la législation et de la réglementation. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) en sont membres. Ce comité a été revu en 2022 pour attribuer sa conduite à la Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC).

En juin 2022, le Ministère de transformation et de production agricole a alerté sur l'apparition de la CLA dans les provinces du Moyen-Chari, du Mandoul et de la Tandjilé. Face à cette menace sérieuse pour la sécurité alimentaire, une demande officielle d'appui a été adressée à la FAO pour organiser une riposte efficace contre l'invasion.

Parallèlement, la situation alimentaire déjà précaire a été gravement aggravée par des inondations exceptionnelles, provoquées par des pluies torrentielles ayant entraîné la rupture des berges des fleuves Logone et Chari. Ces inondations, parmi les plus dévastatrices de l'histoire récente du Tchad, ont affecté plus d'un million de personnes dans la capitale N'Djamena et 18 provinces du pays. Elles ont causé la destruction de 465 030 hectares de terres agricoles, la perte de plus de 19 000 têtes de bétail, ainsi que des dommages considérables aux infrastructures essentielles, notamment les routes et les ponts.

Ces événements sont survenus à un moment critique, alors que les populations venaient à peine de sortir de la période de soudure. À cette situation de vulnérabilité s'est ajoutée la menace imminente de l'infestation par la CLA.

Face à ces défis combinés, le Gouvernement tchadien a sollicité l'appui de la FAO, non seulement pour lutter contre la propagation de la CLA, mais également pour soutenir une réponse d'urgence intégrée visant à restaurer les moyens d'existence des populations rurales et à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages affectés.

Ce rapport présente le soutien apporté dans le cadre de cette assistance technique.

IMPACT

L'appui de la FAO a permis de renforcer la résilience socioéconomique des ménages agricoles ainsi que les capacités de production alimentaire des populations vulnérables, affectées par la CLA et aggravées par les inondations. Plus précisément, 2 000 ménages répartis dans les provinces de Logone Occidentale (500 ménages), Tandjilé (500), N'Djamena (500) et du Lac (500) ont directement bénéficié d'un soutien pour la réhabilitation de leurs moyens d'existence.

Grâce à cette intervention, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes des régions ciblées, disposent désormais de systèmes de production durables leur permettant de satisfaire leurs besoins essentiels, d'alimenter le marché local et d'adopter un mode de vie plus résilient face au changement climatique et aux autres crises.

Ce projet a contribué à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD). En augmentant les revenus des ménages via le développement d'activités génératrices de revenus grâce aux fonds de résilience, il participe à l'ODD 1 (Pas de pauvreté). En renforçant la résilience des communautés vulnérables exposées aux risques climatiques par une agriculture innovante et une meilleure sécurité alimentaire, il soutient également les ODD 2 (Faim zéro) et 13 (Lutte contre le changement climatique).

RÉALISATION DES RÉSULTATS

Le projet a permis de réaliser deux avancées majeures pour l'agriculture tchadienne.

D'une part, il a contribué à rendre opérationnel un système de surveillance et d'alerte précoce pour la gestion de la CLA au Tchad. Cette réalisation s'est appuyée sur la mise en place de dispositifs de lutte intégrée efficaces, l'élaboration d'un plan d'action triennal 2023-2025, ainsi que le renforcement des capacités techniques et institutionnelles aux niveaux national et provincial pour l'identification et la gestion des infestations. L'approche champs-écoles des producteurs (CEP) et la distribution d'intrants et d'équipements ont joué un rôle clé dans l'opérationnalisation de cette lutte intégrée.

D'autre part, le projet a renforcé les moyens de subsistance et favorisé la réintégration socioéconomique des ménages touchés par les inondations. Cette seconde réalisation s'est traduite par une amélioration de l'accès aux intrants et outils agricoles, rendue possible grâce à la mise en place de Caisses de résilience, permettant aux communautés affectées de relancer leurs activités agricoles et économiques de manière durable. Les Caisses de résilience sont un mécanisme communautaire intégré mis en place par la FAO pour renforcer durablement la résilience des ménages vulnérables en combinant protection sociale, production durable et accès à la finance inclusive.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET

Plusieurs extensions de la période d'exécution ont été nécessaires afin de permettre la mise en œuvre complète des activités prévues et de compenser les retards rencontrés dans leur déploiement. Par ailleurs, le projet a fait l'objet d'une révision budgétaire ayant permis d'augmenter l'enveloppe initiale de 250 000 USD à 500 000 USD, permettant ainsi de répondre aux besoins croissants liés aux dommages causés par les inondations.

MESURES DE SUIVI À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

Afin de garantir l'impact du projet, il est conseillé de concentrer les futurs efforts sur la mise en place de dispositifs durables permettant de renforcer la résilience des populations. Cela passe par le déploiement de mécanismes efficaces de prévention et de réponse, ainsi que par l'amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables, notamment ceux affectés par les inondations. Par ailleurs, une proposition de législation sociale pourrait être soumise à l'Assemblée nationale afin d'accompagner de manière structurelle les populations à risque.

Le concept de Caisse de résilience mis en place durant le projet requiert un accompagnement soutenu dans le temps. Il est ainsi recommandé de garantir cet appui sur une période de quatre à six ans afin d'assurer sa pleine efficacité et sa pérennisation.

DURABILITÉ

1. Renforcement des capacités

La mise en œuvre du projet en partenariat avec les services déconcentrés de l'État témoigne des solides alliances établies pour assurer l'ancrage institutionnel des activités.

Au cours du projet, les capacités techniques et institutionnelles ont été renforcées grâce aux actions suivantes: i) mobilisation de l'expertise nationale provenant des institutions spécialisées telles que l'ANLA, l'ITRAD et la Direction de la législation et de la réglementation (DLR), afin d'encadrer techniquement les agents formés et garantir la qualité des interventions; ii) identification de cinq thématiques de formation en lien avec les opérations de prospection, permettant de cibler les compétences à développer; iii) formation de 30 agents techniques issus des structures nationales telles que l'ANLA, l'ITRAD, le DLR, le SISAAP et l'ANADER, pour renforcer les ressources humaines impliquées dans la lutte contre la CLA; iv) renforcement des capacités des producteurs et des techniciens à travers des sessions de formation spécifiques et des campagnes de sensibilisation organisées à différents niveaux; v) appui technique et matériel aux antennes de la DPVC dans les provinces du Moyen-Chari, du Mandoul et de la Tandjilé, afin d'améliorer les capacités locales en matière d'identification, de suivi et de contrôle des infestations de la CLA.

Le projet a également permis d'accompagner les agents dans les différentes étapes de prospection et d'identification du ravageur, selon une démarche méthodique incluant les actions suivantes: i) constitution d'équipes de prospection réparties sur les quatre zones cibles (axes d'intervention), assurant une couverture géographique cohérente; ii) mise à disposition de kits minima de prospection, afin d'équiper les équipes sur le terrain avec les outils nécessaires à l'observation et à la collecte; iii) identification des ravageurs par la collecte d'échantillons, suivie d'une analyse taxonomique approfondie réalisée à l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) au Bénin, permettant de cartographier leur répartition; iv) caractérisation des espèces collectées, révélant la présence de plusieurs types de chenilles, notamment celles s'attaquant majoritairement au sorgho; v) identification spécifique de *Spodoptera frugiperda*, détectée au stade de chrysalide et reconnue pour infester principalement les cultures de maïs.

Enfin, la FAO a organisé deux ateliers de formation et d'échange consacrés à l'approche des Caisses de résilience, à l'intention des agents d'encadrement de l'ANADER, de la DPVC et de la Société de développement du Lac Tchad (SODELAC). Au total, 60 agents ont bénéficié de ces sessions, renforçant ainsi leurs capacités à accompagner les ménages dans le renforcement de leurs moyens de subsistance.

2. Égalité des genres

L'identification des bénéficiaires ayant reçu un appui en intrants s'est fondée sur l'impact des inondations ou des infestations sur les parcelles agricoles, plutôt que sur des critères individuels. Ainsi, hommes et femmes, ainsi que les jeunes, ont été inclus équitablement dans le projet, en fonction de leur niveau de vulnérabilité.

3. Durabilité environnementale

L'utilisation et la promotion des biopesticides offrent une solution favorisant la durabilité environnementale, en réduisant les impacts négatifs des produits chimiques sur les écosystèmes.

4. Approche fondée sur les droits humains, en particulier le droit à l'alimentation et à un travail décent

Ce projet a contribué à la réalisation du droit à un travail décent en améliorant les conditions de travail des populations ciblées, notamment à travers la distribution d'intrants et d'outils aratoires, l'organisation des bénéficiaires en groupements structurés, ainsi que la mise en place des Caisses de résilience.

5. Durabilité technologique

Les Caisses de résilience introduites dans le cadre du projet représentent une approche technologique adaptée et porteuse de durabilité. Elles permettent aux communautés de s'approprier pleinement le processus de résilience en s'appuyant sur leurs propres savoirs endogènes et en réfléchissant collectivement à l'amélioration de leurs conditions de vie.

6. Durabilité économique

L'introduction des nouvelles technologies telles que les Caisses de résilience ou l'utilisation des biopesticides pourrait encourager l'accompagnement des partenaires techniques et financiers, tandis que les formations dispensées permettent aux bénéficiaires de solliciter un soutien auprès d'autres acteurs lorsque cela est possible.



DOCUMENTS ET MATÉRIEL DE DIFFUSION

- ❑ **FAO. 2024. Document sur les axes stratégiques d'intervention de gestion de la chenille légionnaire d'automne (CLA). N'Djaména, Tchad.**
- ❑ **FAO. 2024. Fiches techniques de sensibilisation de la CLA et de liste globale de pesticides homologués par province (300 copies). N'Djaména, Tchad.**
- ❑ **FAO. 2024. Plan triennal de travail et budget annuel (PTBA) 2024-2026 du projet d'appui à la gestion intégrée de la CLA. N'Djaména, Tchad.**



RÉALISATION DES RÉSULTATS – MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Impact attendu	Les dégâts de la chenille légionnaire d'automne et des inondations sur les productions agricoles au Tchad sont atténués et limités grâce à une action intégrée d'urgence pour les moyens d'existence agricoles	
Résultat	<p>Résultat 1: Un système de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel à travers la mise en place des systèmes de lutte intégrée et efficace, et un plan d'action triennale 2023-2025 est mis en place</p> <p>Résultat 2: Les opportunités de réintégration socioéconomique des ménages affectés par les inondations sont augmentées et la capacité de leurs moyens de subsistance est améliorée grâce à l'accès à des intrants et outils agricoles et de petits kits d'élevage à travers la mise en place des Caisses de résilience</p>	
	Indicateur (s)	<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée est engagée et efficace à travers l'utilisation efficiente des intrants, des équipements ainsi que la formations des producteurs et des techniciens. - Le plan d'action triennal (2020-2022) pour la surveillance et l'évaluation de l'impact de la légionnaire d'automne est opérationnel et un nouveau plan d'action triennal (2023-2025) est élaboré. - Les capacités de production alimentaire et de résilience de 2 000 ménages vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, sont renforcées pour réduire, de manière durable.
	Situation de référence	<ul style="list-style-type: none"> - N/A - Un plan d'action triennal 2020-2022 est disponible. - Liste nominative des bénéficiaires est disponible.
	Objectif final	<ul style="list-style-type: none"> - Les dégâts de la chenille légionnaire sont réduits. - La surveillance et l'analyse du risque sont assurées; les méthodes de lutte efficaces et adaptées contre la CLA au Tchad sont diffusées; Un nouveau plan d'action triennal (2023-2025). - Les bénéficiaires touchés augmentent leur capacité de production et sont capables de surmonter les difficultés liées aux inondations.
	Commentaires et mesures de suivi à adopter	<p>Les activités mises en œuvre dans le cadre de l'atteinte du Résultat 1 ont d'abord ciblé les provinces du Moyen-Chari, du Mandoul et de la Tandjilé. Toutefois, au fil de la mise en œuvre, la présence de la chenille légionnaire a également été signalée dans les provinces du Logone Occidental et du Mayo-Kebbi Est. En réponse à cette évolution, le gouvernement a sollicité l'élargissement des interventions à ces deux provinces supplémentaires.</p> <p>Les actions menées ont permis: i) l'acquisition d'intrants, d'équipements et de produits de traitement pour une lutte efficace contre la chenille légionnaire; ii) la promotion de la lutte intégrée, notamment grâce à l'approche CEP; iii) le renforcement du système de surveillance et d'alerte précoce; iv) l'actualisation et l'opérationnalisation du plan d'action triennal.</p> <p>Concernant le Résultat 2, les activités ont été pleinement réalisées. Le projet a contribué à améliorer les opportunités de réintégration socioéconomique des ménages affectés par les inondations, tout en renforçant leurs moyens de subsistance grâce à l'accès à des intrants et outils agricoles, dans le cadre de la mise en place des Caisses de Résilience. Pour ce faire, la FAO a confié l'identification des bénéficiaires à l'ANADER et à la SODELAC. Au total, 2 000 ménages ont été sélectionnés: 500 dans le Logone Occidental, 500 dans la Tandjilé, 500 dans le Hadjer Lamis (N'Djaména) et 500 dans la province du Lac.</p>

Produit 1.1	La surveillance, l'analyse du risque, l'impact des nuisibles de cultures notamment la chenille légionnaire d'automne (CLA) est assuré et maîtrisé		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Le système de surveillance et d'analyse de risque est renforcé.	Trois applications (l'application FAMEWS; les outils d'analyse des risques (FAWRISK) et les outils d'analyses d'impact (FAWIMPACT)) sont maîtrisés en milieu réel.	Oui
Situation de référence	N/A		
Commentaires	<p>La lutte intégrée contre la chenille légionnaire s'est révélée efficace grâce à une utilisation optimale des intrants et équipements, ainsi qu'à la formation ciblée des producteurs et des techniciens. Par ailleurs, un nouveau plan d'action triennal pour la période 2024-2026 a été élaboré afin de renforcer les interventions à venir.</p> <p>En complément, des comités provinciaux de veille, de suivi et d'alerte précoce ont été organisés et mis en place au niveau communautaire dans les provinces du Logone Occidental, du Mayo Kebbi-Est et de la Tandjilé.</p> <p>Enfin, des actions de sensibilisation ont été menées avec la participation de radios communautaires, de télévisions, des services techniques étatiques tels que l'ANADER et la DPVC, ainsi que d'acteurs de la société civile, notamment la Cellule de liaison et d'information des associations féminines (CELIAF), dans les mêmes provinces.</p>		
Activité 1.1.1	Organiser des campagnes de sensibilisation des parties prenantes sur la surveillance et l'alerte précoces des ennemis des cultures		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Les campagnes de sensibilisation ont utilisé les radios communautaires comme vecteurs principaux pour diffuser régulièrement des informations sur la CLA et sensibiliser les populations à cette menace.	
Activité 1.1.2	Mise en place des comités provinciaux de veille, de suivi et d'alerte précoce au niveau communautaire		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Des missions ont été organisées pour mettre en place des comités provinciaux de veille, chargés d'assurer la surveillance et l'alerte précoce au sein des communautés locales. Un rapport documentant l'installation de ces comités est disponible.	
Activité 1.1.3	Formation des producteurs sur l'utilisation de l'application mobile FAMEWS v3 par le biais de champs-écoles des producteurs et de formation de formateurs		
	Réalisé	oui	
	Commentaires	<p>Un consultant spécialisé dans les outils FAWRisK (un outil développé par la FAO pour l'analyse des risques liés à la CLA) et FAWIMPACT (qui sert à évaluer l'impact socioéconomique de la CLA) a dispensé une formation sur l'utilisation de l'outil FAMEWS (<i>Fall Armyworm Monitoring and Early Warning System</i>), une application mobile développée par la FAO pour la surveillance de la CLA.</p> <p>Les capacités des agents de vulgarisation, des organisations nationales pour la protection des végétaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des comités nationaux et locaux de veille, des organisations paysannes, ainsi que des cadres impliqués dans la gouvernance de la sécurité alimentaire ont été renforcées en matière de maîtrise et d'utilisation des outils de surveillance et de prospection (FAMEWS, piégeage, etc.), d'analyse des risques (FAWRISK) et d'évaluation des impacts (FAWIMPACT). Par ailleurs, les décideurs ont été formés à l'utilisation de la plateforme mondiale FAMEWS afin d'améliorer la gestion de la CLA.</p> <p>Cette formation s'est tenue à N'Djaména et a inclus des exercices pratiques sur le terrain, notamment dans les champs de sorgho.</p>	

Produit 1.2	Des méthodes de lutte efficaces et adaptées pour contribuer à la réduction des pertes de production, des pertes de revenus et améliorer la résilience des populations		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Des méthodes de lutte efficaces et adaptées sont disponibles.	Trois méthodes de lutte efficaces et adaptées contre la CLA au Tchad sont diffusées.	Oui
Situation de référence	N/A		
Commentaires	Le projet a permis une appropriation locale forte, notamment à travers l'engagement actif du comité de veille, qui s'est pleinement investi dans la mise en œuvre des activités. Par ailleurs, les alternatives à la lutte chimique ont démontré leur efficacité contre le ravageur, renforçant la pertinence d'approches respectueuses de l'environnement. Ces méthodes non-chimiques ont été largement vulgarisées auprès des communautés bénéficiaires, favorisant une adoption durable à l'échelle locale.		
Activité 1.2.1	Acquisition et dotation des outils et équipements adéquats pour renforcer la surveillance et l'alerte précoce de la chenille légionnaire d'automne		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	Des kits de pièges à phéromones, ainsi que des intrants et produits de traitement (notamment des pesticides biologiques et des outils de lutte standardisés), ont été acquis et mis à disposition des agriculteurs.	
Activité 1.2.2	Organisation des missions de prospection sur le terrain par la DPVC et l'ITRAD		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Des missions de prospection ont été réalisées, permettant d'évaluer l'état d'infestation de la CLA dans les zones signalées. Un rapport de mission conjoint DPVC-ITRAD décrivant la situation générale est disponible.	
Activité 1.2.3	Mise en place des actions de lutte à travers les champs-écoles des producteurs (CEP) pour traiter les champs infestés par le comité de veille		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Des CEP ont été établis dans les zones ciblées. L'activité a permis de renforcer les capacités des producteurs à travers: le piégeage des populations adultes de ravageurs et l'utilisation de pesticides biologiques ou homologués pour limiter les pertes agricoles. En complément, les Caisses de résilience mises en place dans le cadre des CEP offrent un espace de dialogue sur l'ensemble des problématiques liées à la production agricole.	
Activité 1.2.4	Promouvoir des protocoles de recherche sur la promotion des biopesticides, produits localement, la lutte biologique, la réduction des risques liés aux pesticides		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette activité n'a pas été mise en œuvre. Les protocoles élaborés par l'ITRAD étaient encore en cours de validation au moment de la clôture du projet.	

Produit 1.3	Le plan d'action triennal (2023-2025) est élaboré et validé		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Le plan d'action triennal (2023-2025) est élaboré et validé.	Un plan d'action triennal (2023-2025) est élaboré et validé.	Oui
Situation de référence	Plan d'action triennale 2020-2022 est disponible.		
Commentaires	Un plan d'action triennal, d'une valeur d'environ 12,4 milliards de CFA (soit environ 20,5 millions d'USD), a été élaboré pour encadrer les interventions de manière structurée.		
Activité 1.3.1	Organisation d'un atelier pour définir les axes stratégiques d'intervention pour les trois années avenir		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le Ministère de production et de transformation agricole et la FAO ont organisé un atelier d'information avec le comité national de veille, visant à définir les axes stratégiques d'intervention pour la gestion de la CLA sur la période 2024-2026. Cette réunion avait pour objectif d'informer et d'impliquer les membres du comité national de veille dans l'élaboration des orientations à suivre pour les trois prochaines années. À l'issue des échanges, cinq axes stratégiques ont été formellement adoptés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1: surveillance, suivi et prévention; - Axe 2: gestion de la CLA; - Axe 3: communication et sensibilisation; - Axe 4: évaluation d'impact; - Axe 5: mobilisation des ressources. <p>Ces orientations constituent désormais le socle des interventions futures contre la CLA au Tchad.</p>	
Activité 1.3.2	Élaboration du plan d'action triennal 2023-2025		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Le plan d'action triennal a été élaboré avec l'appui d'un consultant national et d'un consultant international.	
Activité 1.3.3	Atelier de validation du plan d'action triennale 2023-2025		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	L'atelier de validation du Plan triennal a été organisé conjointement avec celui dédié à la définition des axes stratégiques de gestion de la CLA.	
Activité 1.3.4	Prospection et collecte des données relatives à la CLA		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	<p>Le Comité de veille a réalisé des missions de prospection pour collecter des données sur la CLA.</p> <p>Une formation préalable en présentiel, tenue du 19 au 21 novembre 2024, a permis de former 22 agents de protection des végétaux et agents de vulgarisation provenant de 21 provinces du Tchad.</p>	
Activité 1.3.5	Sensibilisation et formation des agents et les producteurs sur la production et l'utilisation des biopesticides en lutte intégrée contre la CLA		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Les techniciens de la DPVC ont sensibilisé et formé 6 014 agents des structures déconcentrées du ministère de l'Agriculture à la production et à l'utilisation des biopesticides dans le cadre de la lutte intégrée contre la CLA.	
Activité 1.3.6	Appui et supervision des opérations de traitement contre la CLA		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	La lutte intégrée a été mise en œuvre avec succès grâce à l'utilisation optimale des intrants et équipements, ainsi qu'à la formation des producteurs et techniciens.	

Produit 2.1	Les capacités de production alimentaire et de résilience de 2 000 ménages vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, sont renforcées pour réduire, de manière durable, leur vulnérabilité aux conséquences de l'attaque de chenilles légionnaires, couplée à la crise des inondations, grâce à une augmentation de la production, de la transformation et de la commercialisation des aliments																																																																			
	Indicateurs	Objectif	Réalisé																																																																	
	La situation alimentaire de 2 000 ménages appuyés est améliorée.	Les nombres de mois de couverture alimentaire sont connus.	En partie																																																																	
Situation de référence	Quantité d'aliments produits.																																																																			
Commentaires	<p>Durant le projet, 1 500 ménages des provinces du Lac, de la Tandjilé et du Logone Occidental ont reçu chacun des semences pluviales: 5 000 kg de maïs, 3 125 kg de mil, 40 000 kg de riz et 10 000 kg d'arachide. Par ailleurs, 500 ménages de la province de N'Djaména ont bénéficié de semences maraîchères composées de 25 kg de gombo, 25 kg d'oignon, 25 kg de pastèque, 2 kg de piment et 25 kg de concombre. Chaque ménage a également reçu une pelle, une pioche, un râteau, un arrosoir et une brouette. Les 58 125 kg de semences pluviales distribuées ont permis d'implanter 1 250 hectares, conduisant à une production totale d'environ 1 378,75 tonnes. Le tableau ci-après détaille ces distributions, ainsi que les superficies emblavées, récoltées et la production associée:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Mil</th> <th>Maïs</th> <th>Arachide</th> <th>Riz</th> <th>Total réalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quantité de semences (kg)</td> <td>3 125</td> <td>5 000</td> <td>10 000</td> <td>40 000</td> <td>58 125</td> </tr> <tr> <td>Superficies emblavées et récoltées (hectare)</td> <td>250</td> <td>250</td> <td>250</td> <td>500</td> <td>1 250</td> </tr> <tr> <td>Rendement moyen (kg/hectare)</td> <td>615</td> <td>1 200</td> <td>900</td> <td>1 400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Production (mt)</td> <td>153,75</td> <td>300</td> <td>225</td> <td>700</td> <td>1 378,75</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces résultats indiquent qu'en moyenne, chaque tonne de semences distribuées a permis de générer 39 tonnes de production alimentaire, soit un rendement de 39 kg de nourriture pour 1 kg de semences utilisées. Un ratio particulièrement encourageant.</p> <p>L'aliment de base des ménages bénéficiaires est constitué principalement de céréales, notamment le mil, le maïs et le riz. En se basant sur ces besoins, le tableau suivant présente des données encourageantes sur la production obtenue grâce à l'appui du projet et sur la durée de consommation estimée:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Culture</th> <th>Production totale (tonnes)</th> <th>Nombre de bénéficiaires</th> <th>Quantité moyenne produite par ménage (kg)</th> <th>Consommation en kg/ménage par an</th> <th>Nombre d'années de disponibilité alimentaire</th> <th>Nombre de mois de disponibilité alimentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mil</td> <td>153,75</td> <td>250</td> <td>615</td> <td>954</td> <td>0,64</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Maïs</td> <td>300</td> <td>250</td> <td>1 200</td> <td>954</td> <td>1,26</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Riz</td> <td>700</td> <td>500</td> <td>1 400</td> <td>954</td> <td>1,47</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 153,75</td> <td>1 000</td> <td>3 215</td> <td>2 862</td> <td>3,37</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'analyse de la situation alimentaire des ménages appuyés, fondée sur une norme de consommation céréalière de 159 kg par personne et par an (norme établie par la FAO), révèle les points suivants pour des ménages de dix personnes ayant bénéficié de cet appui:</p> <ul style="list-style-type: none"> - En semences de mil: 250 ménages (soit 1 500 personnes) ont reçu 3 125 kg de semences et produit 153,75 tonnes, assurant une disponibilité alimentaire d'au moins huit mois. - En semences de maïs: 250 ménages (1 500 personnes) ont reçu 5 000 kg de semences et produit 300 tonnes, garantissant une disponibilité alimentaire de 15 mois. - En riz: 500 ménages (3 000 personnes) ont reçu 40 000 kg de semences et produit 700 tonnes, soit 1,4 tonne par ménage, assurant une disponibilité alimentaire d'au moins 18 mois. 			Désignation	Mil	Maïs	Arachide	Riz	Total réalisé	Quantité de semences (kg)	3 125	5 000	10 000	40 000	58 125	Superficies emblavées et récoltées (hectare)	250	250	250	500	1 250	Rendement moyen (kg/hectare)	615	1 200	900	1 400		Production (mt)	153,75	300	225	700	1 378,75	Culture	Production totale (tonnes)	Nombre de bénéficiaires	Quantité moyenne produite par ménage (kg)	Consommation en kg/ménage par an	Nombre d'années de disponibilité alimentaire	Nombre de mois de disponibilité alimentaire	Mil	153,75	250	615	954	0,64	8	Maïs	300	250	1 200	954	1,26	15	Riz	700	500	1 400	954	1,47	18	Total	1 153,75	1 000	3 215	2 862	3,37	
	Désignation	Mil	Maïs	Arachide	Riz	Total réalisé																																																														
	Quantité de semences (kg)	3 125	5 000	10 000	40 000	58 125																																																														
	Superficies emblavées et récoltées (hectare)	250	250	250	500	1 250																																																														
Rendement moyen (kg/hectare)	615	1 200	900	1 400																																																																
Production (mt)	153,75	300	225	700	1 378,75																																																															
Culture	Production totale (tonnes)	Nombre de bénéficiaires	Quantité moyenne produite par ménage (kg)	Consommation en kg/ménage par an	Nombre d'années de disponibilité alimentaire	Nombre de mois de disponibilité alimentaire																																																														
Mil	153,75	250	615	954	0,64	8																																																														
Maïs	300	250	1 200	954	1,26	15																																																														
Riz	700	500	1 400	954	1,47	18																																																														
Total	1 153,75	1 000	3 215	2 862	3,37																																																															
Activité 2.1.1	Acquérir et distribuer, à travers les ONG partenaires, des intrants et outils agricoles (semences pluviales et maraîchères, petit outillage, petits kits d'élevage petits ruminants) à des ménages vulnérables sélectionnés																																																																			
	Réalisé	En partie																																																																		
	Commentaires	Des intrants agricoles (58 125 kg de semences pluviales composées de mil, maïs, riz et arachides) ont été distribués à 1 500 ménages. Par ailleurs 2 500 outils aratoires (pelles, pioches, râteaux, arrosoirs et brouettes) ont été distribués respectivement à 500 ménages. Toutefois, les kits pour petits ruminants n'ont pas été acquis en raison d'un manque de budget.																																																																		

Activité 2.1.2	Assurer la formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques de production agricole, la gestion des liens avec les marchés et l'éducation nutritionnelle pour une meilleure diversification de l'alimentation		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	Les activités liées à la production maraîchère ont été partiellement mises en œuvre, notamment à travers la valorisation de légumes peu couramment cultivés. En effet, bien que les marchés aient été identifiés, leur mise en relation effective n'a pas été assurée.	
Activité 2.1.3	Former les bénéficiaires aux techniques de fabrication et à l'utilisation appropriée des engrais organiques (compost et fumier) et des biopesticides		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Les bénéficiaires ont suivi une formation sur la fabrication de biopesticides à base de neem, de piment et de tabac. Au total, 6 014 personnes, dont des agents de l'ANADER et des producteurs, ont été formés à la production et à l'utilisation des biopesticides.	
Activité 2.1.4	Fournir aux groupes des kits minimum pour la fabrication d'engrais organiques et de biopesticides		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette activité n'a pas été réalisée car non budgétisée.	
Activité 2.1.5	Acquérir et distribuer des kits de traction animale (vaches, charrue et accessoires, charrettes) aux groupements de producteurs bénéficiaires (20 kits de traction animale) dans les zones agroécologiques		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette activité n'a pas été réalisée car non budgétisée	
Activité 2.1.6	Former les membres des groupements bénéficiaires, notamment les femmes et les jeunes, aux bonnes pratiques de transformation, de conservation et de stockage		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	Cette activité a été partiellement réalisée car non budgétisée.	
Activité 2.1.7	Faciliter l'accès aux technologies et machines/unités de séchage et de transformation adaptées aux conditions locales		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette activité n'a pas été réalisée car non budgétisée	
Activité 2.1.8	Former les membres du groupe aux techniques de gestion des unités de transformation		
	Réalisé	En partie	
	Commentaires	Cette activité n'a été que partiellement réalisée, le matériel nécessaire pour l'installation des unités de transformation n'ayant pas été budgétisée	
Produit 2.2	La capacité de cohésion sociale et la pérennité des moyens de subsistance de 2 000 ménages et leurs communautés sont renforcées à travers la mise en place des caisses de résilience		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	La cohésion sociale et les moyens de subsistance de 2 000 ménages sont préservés.	20 caisses de résilience mises en place.	Oui
Situation de référence	Le nombre de caisses de résilience mis en place.		
Commentaires	La mise en place de caisses de résilience à travers les piliers techniques (champs-écoles agropastoraux) et social (Clubs Dimitra) renforce les bénéficiaires par les échanges sur les techniques modernes pour une meilleure production, l'information/sensibilisation sur des sujets tels que la solidarité entre membres ou communautés avoisinantes. Les membres des Clubs Dimitra discutent ainsi de problèmes communs et partagent des expériences riches d'enseignements. En fonction du contexte local, ils traitent des risques nutritionnels ou d'autres sujets tels que l'hygiène, la santé reproductive, l'alphabétisation, la prévention de la violence. Par effet domino, les 20 caisses de Résilience constituent des modèles pour toute la population avoisinante.		
Activité 2.2.1	Identifier et mettre en place 20 CEP/AVEC (5 CEP/AVEC) - chaque CEP/AVEC est composé de 30 personnes en moyenne - qui seront appuyés dans le cadre de l'approche Caisses de résilience		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Composées de 600 membres, 20 associations villageoises d'épargne et de crédits (AVEC) ont été mises en place et vingt kits distribués pour renforcer le pilier financier. La formation relative à ce pilier a été achevée, permettant ainsi d'évaluer la capacité d'autonomisation des bénéficiaires à travers la répartition des parts au sein des différentes AVEC.	

Activité 2.2.2	Former/renforcer les animateurs des ONG partenaires et les agents de terrain des services techniques de l'État sur les Caisses de résilience		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Soixante techniciens et membres des caisses de résilience ont été formés à la gestion de ces caisses.	
Activité 2.2.3	Mettre en place des structures AVEC dans des groupes/associations ciblés comme pilier financier des Caisses de résilience		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Les agents des partenaires d'exécution ont été formés à la mise en place des AVEC, identifiées comme pilier financier des caisses de résilience. Au total, 20 caisses de résilience ont été établies dans quatre provinces.	
Activité 2.2.4	Assurer le suivi, l'appui technique et l'accompagnement des groupements dans le cycle d'épargne et de crédit		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	La FAO et les partenaires d'exécution ont assuré le suivi et l'appui technique pendant le cycle d'épargne et de crédit.	
Produit 2.3	Le lien entre les groupements de producteurs et les marchés est facilité et renforcé de manière inclusive		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Les CEP sont mis en réseau pour la vente des produits agricoles.	20 CEP sont identifiés comme modèle.	Oui
Situation de référence	Le nombre des CEP mis en place.		
Commentaires	Les 20 CEP mises en place dans le cadre du projet sont désormais opérationnels en matière de gestion et d'utilisation des techniques de production.		
Activité 2.3.1	Promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion de la qualité des produits et de transformation post-récolte, en mettant l'accent sur la conservation et le stockage des aliments		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	La FAO et les services techniques partenaires ont promu les bonnes pratiques de gestion et de transformation post-récolte, en insistant sur la conservation et le stockage des aliments. Des formations techniques ont été dispensées, notamment sur les risques liés à l'usage abusif des engrais et les techniques de conservation des tomates, oignons, etc.	
Activité 2.3.2	Fournir le matériel et les outils nécessaires (palettes, balances, grille de prix, etc.) aux organisations de producteurs pour améliorer les conditions de stockage et de conservation des produits		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette activité n'a pas été réalisée car non budgétisée	
Activité 2.3.3	Développer des systèmes de partage d'informations sur le marché pour faciliter la commercialisation des produits.		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Un lien entre producteurs et commerçants a été créé grâce au partage de leurs coordonnées téléphoniques, ouvrant ainsi la voie à la formation d'un réseau de commercialisation des produits.	
Activité 2.3.4	Établir un lien entre les acheteurs de produits de base et les organisations de producteurs bénéficiaires		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Les producteurs et les grossistes ont établi des contacts, permettant aux producteurs de vendre leur production.	

Partenariats et diffusion

Pour plus d'information veuillez contacter: Reporting@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italie



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International ([CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/))